



Assignation en paiement d'une facture

Par **Mel63**, le **07/04/2017 à 12:13**

Bonjour,rnrnJe dois rédiger une assignation concernant un particulier qui n'a pas régler une facture de 3.575 € à un commerçant.rnJ'aurais voulu savoir devant quel tribunal il faut l'assigner.rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2017 à 14:03**

Bonjour,rnrnLe greffe de votre tribunal d'instance vous expliquera comment faire.

Par **Mel63**, le **07/04/2017 à 19:10**

Merci mais du coup c'est une assignation devant le tribunal d'instance ?

Par **wolfram2**, le **07/04/2017 à 22:38**

BonjourrnEh oui c'est ce que vous confirmera le Code de procédure civile consultable sur [Légifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr) qui vous indiquera le montant au delà duquel il faut aller au TGI avec avocat obligatoire.rnSurtout, retrouvez bien les documents prouvant la réalité de sa dette. Faites en des photocops à l'appui de votre demande.rnBon courage. Wolfram

Par **morobar**, le **08/04/2017** à **08:56**

Bonjour,
Ce litige concerne la juridiction de proximité, qui partage le greffe avec le tribunal d'instance.
La saisine s'effectue, théoriquement par lettre sur papier libre, mais pratique sur un document CERFA mis à disposition au greffe.